

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Groupe de travail du 19 mai 2020 : PRA (Plan de Reprise d'Activité)

Point sur les effectifs en douane à la date du lundi 18 mai au soir :

Agents présents dans les services : 6681 (vendredi soir 15 mai : 5990)

Agents en ASA : 3468 (vendredi soir : 3903)

Agents en télétravail : 4077 (vendredi soir : 4277)

Quatorzaines : 37 (vendredi soir : 50)

Malades : 39 (vendredi soir : 43). **ATTENTION**, les agents malades sont ceux qui sont soit atteints soit seulement suspectés d'être touchés par le coronavirus (ils présentent les symptômes mais ne sont pas testés, donc pas de certitude).

Le nombre de malades et de quatorzaines continue à décroître (**pour rappel, le 27 mars nous comptons en Douane 296 malades**).

Les deux interrégions les plus touchées (quatorzaines et malades) restent aujourd'hui l'Ile-de-France et la DIPA.

Les effectifs présentiels augmentent très nettement en cette deuxième semaine de déconfinement.

Ce groupe de travail faisait suite à celui du 12 mai sur ce même thème du PRA.

La reprise du travail en présentiel se fait de manière hétérogène sur le territoire. La DG préconise de partir des contraintes des agents pour penser l'organisation du service dans cette période, et non l'inverse. L'expérience montre que ce beau principe n'est hélas pas toujours suivi d'effet sur le terrain.

1/ QUESTIONS RH

Prime exceptionnelle : elle ne sera sans doute pas réglée sur la paye de juin. Nous ne connaissons pas encore l'enveloppe.

Non uniformité de l'application des règles de déconfinement : les taux de présence ne sont pas homogènes d'une DI à l'autre voire d'un service à l'autre. Certains chefs de service prennent des initiatives au mépris des principes affichés par la DG.

Agents SU en ASA pour baisse d'activité : la DG continue à travailler sur l'ensemble des sites concernés, en individualisant le traitement des situations, mais on guette aussi le niveau de reprise d'activité des aéroports. Pour les agents vivant en IDF, on privilégiera le redéploiement (par exemple en fret express) sur le site aéroportuaire et en deuxième instance sur l'ensemble de l'IDF. La formation des agents appelés à travailler dans un environnement différent sera incontournable.

Ordonnance congés imposés : la DG ne pourra pas étendre aux Op/Co l'annulation des congés imposés dont bénéficieront les Su en position de réserve. Ce serait contraire à l'esprit de l'ordonnance. Dans le reste du Ministère à part la DGFIP et la DGDDI, les congés imposés ont été appliqués également aux agents en télétravail. La DG a fait le choix de valoriser le télétravail.

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Quel **recours** pour les agents contestant le prorata périodes travaillées /ASA ? Recours gracieux puis recours en CAP puis recours contentieux.

Congés annuels d'été : pour les familles monoparentales sans possibilité de garde d'enfant (colonies de vacances et centres aérés fermés) se pose la question du prolongement des ASA pour garde d'enfant. Pas de réponse à ce stade.

Congés bonifiés : il y a contradiction entre la position énoncée par Olivier Dussopt (pas de congés bonifiés cet été, à voir pour l'hiver prochain) et celle du Premier Ministre (les français pourront partir en vacances cet été y compris dans les DOM). Du coup le traitement des dossiers est gelé en attendant plus ample informé.

Agenda social : Huit CAP ont été reportées au second semestre. Le second semestre sera particulièrement chargé en instances.

Paye de mai : elle sera la reproduction de la paye du mois d'avril (y compris pour les éléments variables de la rémunération). Le retour à la normale et les régularisations se feront sur la paye de juin.

Tickets-restaurant : le prélèvement de la part salariale a été suspendu sur les payes d'avril et mai. La régularisation sera faite sur les payes de juin et de juillet.

Formation ACP2 (2ème session mixte) : elle est reportée à la rentrée de septembre. Les formations TPCI et tir semblent périlleuses au plan sanitaire dans la période actuelle.

2/ TELETRAVAIL :

Le télétravail en Douane est en baisse, passant de 30 % des effectifs la semaine dernière à 25 % cette semaine, ce qui semble contrevenir aux préconisations énoncées antérieurement. À type de service et à fonctions identiques, selon les DI certains chefs estiment que le télétravail est possible et d'autres que le présentiel est nécessaire. Une homogénéisation est nécessaire.

On ne peut pas attendre la fin des travaux ministériels (fin juin) pour encadrer en Douane le télétravail tel que nous le vivons aujourd'hui. Actuellement de pseudo-conventions ou accords mutuels semblent circuler à l'initiative des DI. La DG va essayer rapidement de mieux cadrer au niveau national les pratiques actuelles divergentes, car actuellement il règne une certaine confusion. La CFTC demande qu'à la Direction Générale, un ou une référente soit désigné(e) pour centraliser les questions diverses et nombreuses qui ne manqueront pas de se poser, et apporter des réponses étayées et homogènes.

3/ MATERIEL

Masques : le port du masque semblerait, à certains endroits, être interdit à des agents qui auraient envie de se protéger un peu plus, au prétexte que les mesures de distanciation sont assurées dans les espaces de travail. Chacun doit pourtant être libre de porter le masque s'il le souhaite.

CFTC-Douanes :
Sur un autre ton.